

## **RÉSOLUTION N°2**

### **13<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Délégation Nationale et 7<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire.**

- ✓ Considérant l'appartenance du CDS Rahama à l'Alliance pour la Réconciliation Nationale (ARN) ;
- ✓ Considérant que l'ARN constitue un creuset pour la sauvegarde des acquis démocratiques du peuple nigérien, la promotion de la réconciliation nationale, le renforcement de l'unité nationale et la stabilité politique et institutionnelle du Niger;
- ✓ Considérant que les partis politiques membres de l'ARN sont déterminés à œuvrer ensemble pour le développement économique et social ainsi que la bonne gouvernance ;

La 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Délégation Nationale et le 7<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire tenus à Zinder, les 3 et 4 septembre 2011 :

1. Félicitent le Bureau Politique National pour la clairvoyance de ses choix dans la sauvegarde des intérêts du parti ;
2. Invitent l'ensemble des structures du parti et l'ensemble des militantes et militants à s'investir pleinement pour le succès de l'ARN et de ses idéaux.
3. Félicitent le groupe parlementaire ARN pour sa cohésion et la vigilance dont il fait montre dans la recherche du respect des textes fondamentaux de la République, ainsi que pour sa détermination à toujours exiger un débat véritablement démocratique au sein du parlement ;
4. Invitent les structures de l'ARN à tous les niveaux à redoubler de vigilance pour faire échec à toute manœuvre déstabilisatrice, d'où qu'elle vienne.

Fait à Zinder, le 04 septembre 2011.

**Les Assises**